

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019574	Date d'inspection Le 05 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	30 sept. 2022	05 oct. 2022
Commentaires : Une demande de changement a été soumise à la Mentor en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Une visite sur les lieux n'a pas été effectuée.			

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 octobre 2022

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 octobre 2022

Date